

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SELESTAT-ERSTEIN

~~~~~  
**COMMUNE DE NIEDERNAI**

~~~~~  
**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

REUNION DU 19 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 13

Etaient présents : Valérie RUSCHER, Dominique JOLLY, Huguette DOUNIAU, Grégoire FUCHS, Concetta BLONDIN, Sylvain GYSS, Patricia DIETSCH, Mélissa DA SILVA, Florie-Anne EBERHARDT, Maurice FRITZ, Jeanine SCHMITT, Astride LANG, Jean-Pierre SCHWEITZER.

Etaient absents excusés : Gabin KRIEGER donne procuration à Florie-Anne EBERHARDT
Christophe SCHIFFNER donne procuration à Maurice FRITZ

Désignation à l'unanimité du secrétaire de séance : Maurice FRITZ

Madame le Maire précise que le point 61 de notre conseil municipal est reporté à notre prochaine séance.

55. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 15 OCTOBRE 2021

Madame le Maire soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2021.

- **POUR : 11 + 2 procurations (Gabin KRIEGER à Florie-Anne EBERHARDT et Christophe SCHIFFNER à Maurice FRITZ)**
- **CONTRE : 2 (Jeanine SCHMITT et Astride LANG)**
- **ABSTENTION : 0**

56. DELEGATIONS PRISES PAR LE MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n° 25 en date du 6 avril 2021 portant délégation des attributions de l'Assemblée Délibérante à Madame le Maire,

PREND ACTE,

du compte rendu d'information dressé par Madame le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'elle détient selon l'article L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT :

- 1) Signature du devis n° 93716 de **l'entreprise GYSS** concernant le remplacement du variateur de la hotte de la salle polyvalente pour un montant de 1.092,19 € HT, soit 1.310,63 € TTC avec une remise de 10% après négociation complémentaire. En comparaison, le devis N°DV20211874 de l'entreprise ANDRES portait sur 1.553,21 € HT, soit 1.863,85 € TTC, soit une différence de plus de 461,02 € HT.
- 2) Signature de 2 devis de **l'entreprise NACEL+** : N° 29546/L pour les travaux d'élagage et de nettoyage du mur de l'école maternelle couvert de lierre et autres espèces grimpantes, et N°29548/L pour l'installation des décorations de Noël et les guirlandes dans le village le 27 novembre prochain, pour un montant total de 637,80 € HT, soit 765,36 € TTC.
- 3) Signature d'un devis N°DV15102 de **l'entreprise IMD** pour l'installation d'un PC 5060 pour un montant de 582,50 € HT, soit 699,00 € TTC, qui vient en remplacement du PC portable de Madame le Maire, qui sera mis à disposition des adjoints afin de disposer d'un poste dédié à leurs activités.
- 4) Signature du devis N°CDE21110605 de la **société RESEAU COCCI** pour l'achat d'une autolaveuse pour l'entretien du sol de la salle des Landsberg, de la cuisine, des toilettes ainsi que du couloir pour un montant de 3.772,21 € HT, soit 4.526,65 € TTC.
- 5) Signature du devis N°DE0000119 de la **société PRO B-CONSTRUCTION** pour l'achat de grillage, de 2 portillons et d'un portail double, matériel destiné à l'achèvement de l'aménagement de l'aire de jeux pour un montant total de 5.755,00 € HT, soit 6.906,00 € TTC.
- 6) Signature du devis N°210905 de la **société MDO** pour l'achat d'un abribus Jade 4 glaces pour un montant total de 6.289,00 € HT, soit 7.546,80 € TTC, et du devis N°210917A de la **société Service Urbain** pour les travaux de pose de l'abribus pour un montant de 1.842,90 € HT, soit 2.211,48 € TTC. La dépense de l'abribus a été comparée au devis N° 07/1121 de l'Agence m3O qui nous proposait un équipement équivalent pour un montant de 7.465,00 € HT, soit 8.958,00 € TTC.
- 7) Signature du devis N°DR48580 de la **société CLONOR** pour l'achat d'une serrure pour un montant total de 75,99 € HT, soit 91,19 € TTC pour remplacer celle de la salle des Landsberg qui a rendu l'âme.

8) Prise des arrêtés suivants, pour la période du 22 octobre 2021 à ce jour :

28	22/10/2021	ARRETE PORTANT ATTRIBUTION DU CIA (SABRINA)
29	22/10/2021	ARRETE PORTANT ATTRIBUTION DU CIA (ELODIE)
29 A	22/10/2021	ARRETE DE NOMINATION STAGIAIRE (SABRINA ROCK)
30	28/10/2021	ARRETE PORTANT AUTORISATION DE DEFILE HALLOWEEN (NAPE)
31	29/10/2021	ARRETE PORTANT ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE FONCTIONS DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE (ROCK)
32	04/11/2021	ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC (BOSSERT CABANE DE CHANTIER)
33	04/11/2021	ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC (METZGER ORANGE)
17	05/11/2021	ARRETE PERMANENT PORTANT SUR LA MODIFICATION DU PANNEAU D'ENTRÉE DE L'AGGLOMÉRATION (VALIDE LE 29 OCTOBRE)
34	09/11/2021	ARRETE PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION (CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2021)
35	16/11/2021	ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
36	16/11/2021	ARRETE PORTANT AVANCEMENT DE GRADE (NATHALIE SCHLEISS CONCOURS)
37	18/11/2021	ARRETE PORTANT INTERDICTION DE CIRUCLATION (MARCHE DE NOEL)

Madame le Maire propose de passer au vote :

- **POUR : 11 + 2 procurations (Gabin KRIEGER à Florie-Anne EBERHARDT et Christophe SCHIFFNER à Maurice FRITZ)**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 2 (Jeanine SCHMITT et Astride LANG)**

57. PROGRAMME FACE 2021 - PROJET DE RENFORCEMENT ET D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE BT DANS LA RUE DES OISEAUX A NIEDERNAI

Après avoir pris connaissance du dossier établi par les Usines Municipales d'Erstein (UME) relatif au projet de renforcement et d'enfouissement du réseau électrique BT dans la rue des Oiseaux pour un **montant estimatif de 44.004,00 € TTC**,

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Après examen du dossier et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De procéder à des travaux de renforcement et d'enfouissement, comme stipulé dans le dossier des UME.

- De solliciter l'inscription de ce dossier dans le cadre du financement des travaux du F.A.C.E. (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) programmes « renforcement, enfouissement » prévu au Conseil Départemental et charge Madame le Maire d'introduire ladite demande auprès du F.A.C.E.
- D'effectuer ces travaux dans le cadre du F.A.C.E. – programmes « renforcement, extension » du réseau électrique BT dans la Rue des Oiseaux pour un montant total estimé selon devis précité (mission de maîtrise d'œuvre incluse) de 44.004,00 € TTC.
- Ce projet sera financé par la subvention du F.A.C.E., les travaux supplémentaires non pris en charge par la subvention du Conseil Départemental seront supportés par la commune de Niedernai.
- De confier la mission de maîtrise d'œuvre pour cette opération aux Usines Municipales d'Erstein selon leur marché de maîtrise d'œuvre s'y rapportant de 2.400,00 € HT, soit 2.880.00 € TTC.
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir dans le cadre du financement du programme par le F.A.C.E., l'acte d'engagement et les autres documents relatifs à la maîtrise d'œuvre UME
- Dit que les crédits sont prévus au budget.

Madame le Maire propose de passer au vote :

- **POUR : 13 + 2 procurations (Gabin KRIEGER à Florie-Anne EBERHARDT et Christophe SCHIFFNER à Maurice FRITZ**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

58. FORMATION DES ELUS

De par son rôle « Ressources humaines » Madame le Maire informe les élus qu'ils ont accès à un certain nombre de formation qui sont organisées par des organismes tels que :

- **IPAG – Université de Strasbourg – site : <https://ipag.unistra.fr/>**
 - **Offre de formation autour de 6 grands thèmes**
 - L'administration communale et intercommunale
 - Les grandes compétences des collectivités territoriales (tourisme, urbanisme, économie, action sociale, ...)
 - La communication et le management
 - Les finances locales
 - Les marchés publics
 - La coopération transfrontalière
- **AMF Association des Maires de France – site : <https://www.amf.asso.fr/>**
 - **Offre de formation pour les élus, des formateurs internes. AMF est agréée pour la formation des élus par le ministère de l'intérieur**
 - **Les programmes proposés tiennent compte des évolutions législatives et réglementaires récentes ou en cours.**

- **MON MANDAT LOCAL – site : <https://www.monmandatlocal.fr/>**
 - **Offre de formation définie sur catalogue et sur mesure**

Florie-Anne EBERHARDT s'intéresse pour suivre une formation « Finances publiques » et Astride LANG demande quelques informations complémentaires concernant notamment les modalités des formations. Madame le Maire donne les informations sur la possibilité de suivre des formations en présentiel, en distanciel, comme le souhaite la personne. Pour celles et ceux qui souhaitent suivre une formation, Madame le Maire leur propose de revenir vers elle pour la mise en place de leur inscription à la formation.

Madame le Maire propose de passer au vote :

- **POUR : 13 + 2 procurations (Gabin KRIEGER à Florie-Anne EBERHARDT et Christophe SCHIFFNER à Maurice FRITZ)**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

59. DECISION MODIFICATIVE BUDGET

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la relecture du budget primitif par la trésorerie, il nous faut rajouter des crédits au compte 673.

Par conséquent, la décision budgétaire modificative proposée se décline ainsi :

Dépense de fonctionnement		Dépense de fonctionnement	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
022	- 6.000 €	673	+ 6.000€

Dépense de fonctionnement	
Imputation	Montant
022	- 6.000 €
673	+ 6.000 €

Madame le Maire soumet au vote l'adoption de la décision modificative telle que décrite dans le tableau ci-dessus :

- **POUR : 13 + 2 procurations (Gabin KRIEGER à Florie-Anne EBERHARDT et Christophe SCHIFFNER à Maurice FRITZ)**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

60. BUDGET - M57

Madame le Maire explique que la Commune de Niedernai est dans l'obligation de changer de nomenclature comptable au 1^{er} janvier 2024 : passage de la M14 à l'instruction comptable M57 pour son budget.

La norme comptable M57 permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (communal, départemental et régional). Elle est applicable :

- De plein droit, par la loi, aux Collectivités territoriales de Guyane, de Martinique, à la Collectivité de Corse et aux métropoles.
- Par droit d'option, à toutes les Collectivités locales et leurs établissements publics (article 106 de la loi NOTRe).
- Par convention avec la Cour des Comptes, aux Collectivités locales expérimentatrices de la certification des comptes publics locaux (article 110 de la loi NOTRe).

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la comptabilité M14, à savoir : le Budget Principal.

Les principales nouveautés induites par le passage à la norme comptable M57 sont les suivantes :

- Production de nouveaux états financiers (bilan, compte de résultat...) ;
- Une nomenclature par nature plus développée ;
- Une nomenclature par fonction qui évolue pour reclasser l'ensemble des fonctions, sous-fonctions et rubriques des communes, EPCI, départements et régions ;
- Des règles plus contraignantes en matière d'amortissement : comptabilisation des immobilisations par composantes, application du prorata temporis ;
- La M57 nécessitera la dématérialisation des actes budgétaires (utilisation de TOTEM).

La Commune de Niedernai se porte volontaire pour cette expérimentation à compter du 1^{er} janvier 2022 afin de permettre de bénéficier d'un délai plus long pour l'apprentissage et la prise en main de la nouvelle norme comptable.

Par ailleurs, Madame le Maire informe les Élus que l'article 242 de la loi de finances pour 2019 a ouvert l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour les Collectivités territoriales et leurs groupements volontaires, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à partir de l'exercice 2020. Pendant la période de l'expérimentation, le CFU se substituera au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

La Commune de Niedernai se porte également volontaire pour cette expérimentation à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation Territoriale de la République ;

VU le dossier de candidature déposé en date du 29 Avril 2021 pour l'expérimentation de la certification des comptes comme le prévoit la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

VU l'article 242 de la Loi de finances pour 2019 ouvrant l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour les Collectivités territoriales et leurs groupements volontaires ;

Et après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** la nomenclature budgétaire et comptable **M57** à compter du 1^{er} janvier 2022.
- **PRÉCISE** que la norme comptable M57 s'appliquera aux budgets de la Commune gérés actuellement en M14, à savoir : **le budget principal**,
- **DÉCIDE** d'expérimenter le **Compte Financier Unique** (CFU) à compter du 1^{er} janvier 2023.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention tripartite correspondante.
- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire propose de passer au vote :

- **POUR : 13 + 2 procurations (Gabin KRIEGER à Florie-Anne EBERHARDT et Christophe SCHIFFNER à Maurice FRITZ**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

61. DENOMINATION DE VOIE

Point ajourné.

62. MARCHÉ DE NOEL – DROIT DE PLACE

La dernière délibération concernant un droit de place ne concernant que le marché hebdomadaire fixé à 7,50 €, Madame le Maire souhaite mettre en place, à partir du 20 novembre 2021, un droit de place pour le marché de Noël de Niedernai, qui sera fixé à 10 € pour 4 mètres par exposant.

Madame le Maire propose de passer au vote :

- **POUR : 13 + 2 procurations (Gabin KRIEGER à Florie-Anne EBERHARDT et Christophe SCHIFFNER à Maurice FRITZ**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

63. BAUX COMMUNAUX – RENOUVELLEMENT

Nom – Prénom - adresse	Lieudit	Section	N° parcelle	Classe	Superficie en are	Nature	Prix/€	
ANSTETT Patrick Villa Reine 67210 NIEDERNAI	Bei Rieffelsgarten	22	50		10.00	Terre	20,44	
	TOTAL				10.00		20,44	
BAPST Frédéric 4 Rue des Vergers 67150 MATZENHEIM	Rank	68	81		99.18	Pré	137,03	
	Rank	68	82		100.78	Pré	139,24	
	Rank	68	83		100.50	Pré	138,86	
	Rank	68	84		101.85	Pré	140,72	
	Rank	68	85		101.61	Pré	140,39	
	Rank	68	86		100.34	Pré	138,63	
	Rank	68	87		100.09	Pré	138,29	
	Rank	68	88		100.86	Pré	139,35	
	Rank	68	89		100.92	Pré	139,44	
	Rank	68	90		101.20	Pré	139,82	
	Rank	68	91		100.24	Pré	138,50	
	Rank	68	92		100.98	Pré	139,52	
	Rank	68	93		101.39	Pré	140,09	
	Rank	68	94		100.80	Pré	139,27	
	Rank	68	95		100.94	Pré	139,46	
	Rank	68	96		100.25	Pré	138,51	
	Rank	68	97		99.99	Pré	138,15	
	Rank	68	98		100.38	Pré	138,69	
	TOTAL					1 812.30		2 503,96
	BINGERT Florine 251 Rue Principale 67210 NIEDERNAI	Mittelbruch	67	48	44	99.03	Pré	136,82
Mittelbruch		67	49	44	100.07	Pré	138,26	
TOTAL							275,09	
CLAUSS Martin	Mittelbruch	67	42		100.65	Pré	139,06	

4 Rue de l'Église 67310 DAHLENHEIM	Mittelbruch	67	43		99.41	Pré	137,35
	Mittelbruch	67	44		100.74	Pré	139,19
	Mittelbruch	67	45		101.00	Pré	139,55
	Mittelbruch	67	50		101.60	Pré	148,38
	Mittelbruch	67	51		100.40	Pré	138,72
	TOTAL				603.80		834,24
EARL EHRHART – EHRHART Christian Ferme Kirchbuhl 67210 NIEDERNAI	Mittelbruch	67	35		100.13	Pré	138,34
	Mittelbruch	67	36		99.82	Pré	137,92
	Rank	68	108		100.89	Terre	152,60
	Rank	68	109		105.24	Terre	159,18
	Rank	68	110		100.03	Terre	151,30
	Rank	68	111		101.45	Terre	153,45
	Rank	68	112		100.69	Terre	152,30
	Weierreben	69	62	4	63.70	Terre	119,21
	Bannmatt	73	90/2	3	208.28	Terre	403,24
	TOTAL						1567,54
	Nordbruch	66	6		101.66	Terre	153,77
	Nordbruch	66	7		100.87	Terre	152,57
	TOTAL						306,34
FRITSCH Jean 24 Route des Vosges 67140 EICHHOFFEN	Mittelbruch	67	55		200	Pré	276,33
	TOTAL						276,33
GEBHART Marcel 213 Rue Principale 67210 NIEDERNAI	Knepplotte	69	144		14.18	Pré	19,59
	TOTAL				14.18		19,59
EARL ROTTMAAT / GERHART Jérôme 17 Rue du Général Leclerc	Mittelbruch	67	54		123.64	Pré	170,83
	Mittelbruch	67	60		100.44	Pré	138,77
	Mittelbruch	67	61		100.07	Pré	138,26

67230 SAND	Rank	68	117		100.11	Pré	138,32
	Rank	68	118		100.00	Pré	138,16
	Rank	68	119		64.85	Pré	89,60
	TOTAL				589.11		813,94
EARL JOLLY André / JOLLY Raphaël 65 Rue Basse 67210 NIEDERNAI	Mittelbruch	67	37		100.66	Pré	139,08
	Mittelbruch	67	38		100.14	Pré	138,36
	Mittelbruch	67	39		99.10	Pré	136,92
	Mittelbruch	67	68		100.20	Pré	138,44
	Mittelbruch	67	69		98.76	Pré	136,45
	Mittelbruch	67	70		101.62	Pré	140,40
	Nordbruch	66	11		93.64	Pré	129,38
	Laendry	52	28	4	102.84	Terre	192,46
	Weiher	69	87	4	100.25	Terre	187,62
	Geeren	72	203		32.91	Terre	70,79
	N. Nordfeld	72	248/180		101.45	Terre	218,23
	TOTAL				1031.57		1 628,14
JOLLY Dominique 116 Rue des Oiseaux 67210 NIEDERNAI	Mittelbruch	67	58		100.85	Pré	139,34
	Mittelbruch	67	59		100.52	Pré	138,88
	Mittelbruch	67	64		100.22	Pré	138,47
	Mittelbruch	67	65		100.89	Pré	139,39
	Mittelbruch	67	66		100.10	Pré	138,30
	Mittelbruch	67	67		100.51	Pré	138,87
	Weiher	69	65		96.85	Terre	187,50
	Am Welsch. Holz	73	186a		55	Terre	102,93
	Oberbinn	75	82		71.27	Terre	145,65
	TOTAL				826.21		1269,33
	Nordbruch	66	18		99.45	Terre	148,91
	Nordbruch	66	19		99.58	Terre	150,62
	Nordbruch	66	20		99.51	Terre	150,51

	TOTAL				297.54		450,04
JOST Christian 211 Rue Principale 67210 NIEDERNAI	Mittelbruch	67	33		100.79	Pré	139,26
	Mittelbruch	67	75		100.01	Pré	138,18
	Mittelbruch	67	76		101.78	Pré	140,62
	Rank	68	79		122.48	Pré	169,22
	Rank	68	80		99.37	Pré	137,29
	TOTAL				524.43		724,58
EARL DE LA SCHEER / KLEIN Joseph 4 Rue de Westhouse 67150 UTTENHEIM	Mittelbruch	67	62		100.02	Pré	138,19
	Mittelbruch	67	63		100.34	Pré	138,63
	TOTAL				200.36		276,83
LUTZ Marie-Anne 13 Rue du château 67210 NIEDERNAI	Obermatt	64	395b		0.66		5,63
	TOTAL				0.66		5,63
OTTO Michel 6 Rue des Près 67210 NIEDERNAI	Obermatt	64	395a		0.66		5,63
	TOTAL				0.66		5,63
RIEGLER Rémy 191 Rue des Pierres 67210 NIEDERNAI	Obersand	75	295b		25.00	Terre	51,09
	TOTAL				25.00		51,09
SCHNEIDER Gérard 4 Rue des Près 67210 NIEDERNAI	Obermatt	64	396		1.15		10,24
	TOTAL				1.15		10,24
SINS Jean- Jacques 10 Rue des près 67210 NIEDERNAI	Mittelbruch	67	34		100.76	Pré	139,21
	Mittelbruch	67	71		100.02	Pré	138,19
	Mittelbruch	67	72		99.65	Pré	137,68
	Mittelbruch	67	73		100.72	Pré	139,16

	Mittelbruch	67	74		102.48	Pré	141,59
	Rank	68	101		100.66	Pré	139,08
	Rank	68	102		99.65	Pré	137,68
	Rank	68	103		99.31	Pré	137,21
	Rank	68	104		25.00	Pré	34,54
	Rank	68	115		101.36	Pré	140,04
	Rank	68	116		101.09	Pré	139,67
	Rittersmatt	52	24		2.59	Pré	3,58
	Im Obern Sand	69	222/3	3	93.00	Terre	180,05
	Im Obern Sand	69	222/1	3	60.00	Terre	116,16
	Kirchbuhl	69	112	2	128.76	Terre	263,13
	N. Nordfeld	72	199/1	4	64.00	Terre	119,78
	Niederforst	73	8	3	81.37	Terre	157,53
	Am Welsch. Holtz	73	186b	4	44.71	Terre	83,67
	TOTAL				1505.13		2347,95
	Nordbruch	66	3		120.00	Terre	181,51
	Nordbruch	66	8		100.37	Terre	151,82
	Nordbruch	66	9		100.45	Terre	151,94
	Nordbruch	66	14		98.78	Terre	149,41
	Nordbruch	66	15		99.41	Terre	150,36
	Nordbruch	66	21		99.02	Terre	149,77
	Nordbruch	66	22		99.81	Terre	150,97
	Nordbruch	66	23		99.99	Terre	151,24
	Nordbruch	66	24		98.64	Terre	149,20
	Nordbruch	66	25		99.26	Terre	150,14
	Nordbruch	66	29		100.14	Terre	151,47
	Nordbruch	66	30		100.08	Terre	151,38
	TOTAL				1215.95		1839,21

SOMMER Alice 75 Rue Principale 67210 NIEDERNAI	Mittelbruch	67	52		100.58	Pré	138,97
	Mittelbruch	67	53		100.45	Pré	138,79
	Mittelbruch	67	56		100.52	Pré	138,88
	Mittelbruch	67	57		100.33	Pré	138,62
	Rank	68	113		104.48	Pré	144,35
	Rank	68	114		100.96	Pré	139,49
	N. Nordfeld	72	199/2		91.00	Terre	137,64
	TOTAL				698.32		976,74
	Nordbruch	66	12		98.88	Terre	149,56
	Nordbruch	66	13		99.99	Terre	151,24
	TOTAL				198.87		300,80
GAEC FERME KLEINFELD / STREICHER 12 Rue de la Promenade 67600 HILSENHEIM	Mittelbruch	67	77		100.00	Pré	138,16
	Mittelbruch	67	78		124.56	Pré	172,10
	Rank	68	104		74.45	Pré	102,86
	Rank	68	105		99.62	Pré	137,64
	Rank	68	106		97.74	Pré	135,04
	Rank	68	107		98.48	Pré	136,06
	TOTAL				594.85		821,87
EARL WEBER Claudine 117 Rue des Oiseaux 67210 Niedernai	Mittelbruch	67	46		99.81	Pré	137,90
	Mittelbruch	67	47		99.52	Pré	137,50
	Rank	68	99		100.5	Pré	138,86
	Rank	68	100		100.12	Pré	138,33
	Obersand	75	295a	2	135.22	Terre	276,33
	Niederforst	73	23	3	51.81	Terre	100,31
	TOTAL				586.98		929,23
	Nordbruch	66	2		100.21	Terre	151,57
	Nordbruch	66	10		101.04	Terre	152,83
	Nordbruch	66	11		107.71	Terre	162,92

	TOTAL				308.96		467,32
GAEC HEYWANG / HEYWANG 63 Route d'Obernai 67140 BOURGHEIM	Nordbruch	66	26		99.03	Terre	149,79
	Nordbruch	66	27		99.66	Terre	150,74
	Nordbruch	66	28		101.02	Terre	152,80
	TOTAL				299.71		453,33
EARL FERME JOLLY / JOLLY David 116 Rue des Oiseaux	Nordbruch	66	4		99.39	Terre	150,33
	Nordbruch	66	5		100.05	Terre	151,33
	TOTAL				199.44		301,66

Madame le Maire soumet au vote le renouvellement de l'ensemble des baux tels que décrits dans le tableau ci-dessus :

- **POUR : 13 + 2 procurations (Gabin KRIEGER à Florie-Anne EBERHARDT et Christophe SCHIFFNER à Maurice FRITZ)**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

64. BAUX COMMUNAUX – DESISTEMENT

Nom – Prénom - adresse	Lieudit	Section	N° parcelle	Classe	Superficie en are	Nature	Prix/€
SCEA BANNMATT – Mme KOESTEL née WEBER Sandrine 10 Rue Laendry 67210 NIEDERNAI	Mittelbruch	67	40		99.53	Pré	137,52
	Mittelbruch	67	41		100.91	Pré	139,42
	Bannmatt	73	79	3	57.89	Terre	112,02
	TOTAL				258.33		388,96
	Nordbruch	66	2		100.21	Terre	151,57
	Nordbruch	66	10		101.04	Terre	152,83
	Nordbruch	66	11		107.71	Terre	162,92
	TOTAL				308.96		467,32
SCHOTT Richard 6 Rue Laendry 67210 NIEDERNAI	BANNMATT	73	90		106.42	Pré	206,03
	TOTAL				106.42		206,03

Après en avoir délibéré, Madame le Maire propose de passer au vote pour :

- Accepter la renonciation de Madame WEBER Sandrine et Monsieur SCHOTT Richard

- Autoriser Madame le Maire à publier et à afficher les parcelles à redistribuer
- **POUR : 13 + 2 procurations (Gabin KRIEGER à Florie-Anne EBERHARDT et Christophe SCHIFFNER à Maurice FRITZ**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

65. DIVERS

- **URBANISME**

DP 067 329 21 M 0035	FESQUET Michel	2 Rue du Parc	09/09/2021	Ravalement de façade
DP 067 329 21 M 0036	France SOLAR	253 B Rue Principale	17/09/2021	Installation de 16 panneaux photovoltaïques
DP 067 329 21 M 0037	LUTZ Jean- Claude	31 Rue du Château	21/09/2021	Changement de portail
DP 067 329 21 M 0038	AUER Jean-Luc	22 Rue du Parc	01/10/2021	Dépose et repose d'une clôture
DP 067 329 21 M 0039	MUNCH SAS	250 Rue Principale	01/01/2021	Réhabilitation d'un bâtiment existant
DP 067 329 21 M 0040	DELUNTSCH Christian	13 Rue Laendry	07/10/2021	Dépose d'une clôture + repose d'une clôture rigide
DP 067 329 21 M 0041	WEBER Catherine	11 Rue des Acacias	15/10/2021	Construction d'une piscine
PA 067 329 21 M 0002	ROSFELDER Brigitte	6 Rue de Meistratzheim	15/10/2021	Aménagement de terrain

- **INFORMATIONS DIVERSES**

1. **La fête de Noël « Winachde em Stadel » du 04 décembre** : avec le concours de toutes les associations, l'organisation de « Winachde em Stadel » avance à grand pas :
 - a. Les associations assurent selon leur choix la partie restauration : vin chaud, gaufres, crêpes, knack & grillades et bien sûr la fameuse « Bohne Supp »
 - b. Le Père Noël attend de pied ferme les enfants et le bureau de la Poste espère accueillir beaucoup d'enfants pour envoyer leurs lettres au Père Noël
 - c. Une vingtaine d'exposants vous proposent de découvrir leurs produits et création

Le samedi 27 novembre, la commune procède à **la mise en place des décorations de Noël** avec la participation des fidèles bénévoles.

2. **La fête des aînés du 12 décembre** : compte tenu de la circulation active du virus, et conformément aux directives de la sous-préfecture, nous avons d'abord prévu de maintenir la fête des aînés en respectant le nouveau protocole : pass sanitaire + masque + gestes barrières et distanciation de 1,50 m par personne. Mais compte tenu des dernières informations de très forte contamination, la fête de Noël des aînés sera reconduite avec la remise d'un colis de Noël.
3. **La fermeture des 2 écoles** : compte tenu de la situation et de l'accélération des cas positifs au niveau des enfants dans les 2 écoles, nous avons pris la décision conjointement avec l'ARS, la Préfecture et l'inspecteur de l'académie de fermer l'école maternelle et l'école élémentaire du 19 novembre au soir au 29 novembre au matin.
Madame le Maire a également décidé d'interdire l'accès à l'aire de jeux et au city stade.
4. Un gros souci de fiabilité par rapport aux **lampadaires fournis par la société LICHT**. L'adjoint au maire Grégoire FUCHS signale les difficultés d'obtenir des devis pour le remplacement de certains lampadaires défectueux.
5. **Une demande de déplacement du panneau d'entrée d'agglomération**, côté Est, a été demandée pour une mise en conformité : l'actuel panneau d'entrée du village se situe juste après l'arrière de la maison de Gino SALVITTI, alors que le village s'est agrandi avec le lotissement Max de Reinach. Le nouvel emplacement proposé se situerait au PR26+1051, c'est-à-dire après le chemin agricole à la sortie de Niedernai, en face du Comptoir Agricole. Cette demande a été déposée avec une note explicative et argumentée au service Sécurité et Circulation Routière du Bas-Rhin, qui nous a donné un avis favorable en date du 29 octobre 2021. Nous avons donc pris un arrêté permanent N°17 qui officialise la modification du panneau d'entrée de l'agglomération. Cette mesure va nous permettre de réduire la vitesse des véhicules plus en amont des maisons.
6. **La rénovation de l'ancien panneau de l'Ehn** : ce panneau avait été détérioré par une pelleuse lors de travaux de réparation de la canalisation. Le jeune artisan, qui avait mis en valeur cette ancienne pièce du patrimoine, demeure injoignable. Il est décidé de trouver une solution en interne.
7. **Notre journal Niedernai Actus « S'Nedernaa Blattel »** : l'édition de notre 3^{ème} journal est en cours de réalisation. Sa sortie est prévue vers le 15 janvier 2022 afin de pouvoir y mentionner nos différentes manifestations d'ici la fin de l'année.

Madame le Maire clôt la séance à 20h25.